

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 02 octobre 2017

Convocation du 27 septembre 2017

Publication du 03 novembre 2017

Étaient présents : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Lionel LEPREUX, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Eve MONCOLIN, Mireille SABRI, Éric DESQUIREZ.

Étaient représentés : Sophie LEVITTE (procuration à Frédéric LAUTERBORN), Fabrice VIEL (procuration à Yann LAINE), Lucile ECOFFET (procuration à Alexandre GARNERET), Christelle LEBLANC (procuration à Eve MONCOLIN).

Était excusé : Christophe BRILLIARD.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 02 octobre 2017 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

+ Zone de stockage

Le terrain est disponible dès à présent pour réaliser l'aire de stockage.

+ Réhabilitation cimetière

Le devis a été signé avec l'entreprise Elabor avec une négociation de 8% sur le prix. L'information relative à cette mission ainsi qu'un appel aux volontaires susceptibles de participer à un groupe de personnes représentatif de la « mémoire communale » du cimetière a été affichée au cimetière et sera insérée dans le prochain avis municipal.

Le dossier de demande de subvention pour l'enherbement au cimetière a été déclaré complet permettant de réaliser les travaux. Les allées ont été enherbées. Les inter tombes sont en étude (attente résultats autres communes).

II. Cession amiable au profit de la commune : trottoir parcelle AC 29

Le projet de vente de la maison située sur la parcelle AC 29 sise 2 rue Haute a fait apparaître que le trottoir situé devant la maison rue de Dijon est inclus dans la parcelle AC 29.

Monsieur le Maire a donc entamé les démarches pour que la partie concernée soit rétrocédée à la commune.

Le bornage de la parcelle concerné est programmé et une demande de cession amiable à l'euro symbolique a été adressé au notaire à l'égard des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la procédure d'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle de trottoir issue de la division de la parcelle AC 29
- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune
- **CHARGE** Maître BLANQUINQUE d'assister la commune dans cette acquisition
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié

III. ONF : coupes de bois 2018

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2018 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

PREMIÈREMENT,

1 – SOLLICITE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 :

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
21	1.54	Coupe définitive
22	1.38	Coupe définitive

DEUXIÈMEMENT,

DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2018 :

– VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGÈRES en 2018

par les soins de l'O.N.F. ET DÉLIVRANCE des houppiers

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
21	
22	

TROISIÈMEMENT– pour les coupes délivrées :

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

FIXE les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

— Façonnage et vidange des houppiers : 31/10/2019

*Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la commune sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'affouagiste de manière dérogatoire et exceptionnelle par le conseil municipal.

QUATRIÈMEMENT

ACCEPTE sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

IV. Concours des maisons fleuries 2017

La commission a présélectionné 16 maisons joliment fleuries ou dont l'espace extérieur est bien aménagé et entretenu et projette anonymement une photo de chacune devant l'assemblée afin que le Conseil Municipal choisisse par vote les lauréats du concours.

Les 10 lauréats 2017 seront récompensés à l'issue de la cérémonie du 11 novembre.

V. Point sur les travaux prévus ou en cours

+ Sécurisation école

Les travaux débuteront le 23 octobre.

Les enrobés vont être réalisés par l'entreprise Roger Martin qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse à 12 247,80 € T.T.C. (offre COLAS 15 867,88 € / offre Eurovia 16 690,56 €)

M. le Maire a reçu l'entreprise LAVEAUX pour déterminer les systèmes de fermeture qui seront mis en place ainsi que l'entreprise SONELEC pour définir l'installation des systèmes de vidéosurveillance.

La société JG RENOV a été contactée pour la maçonnerie.

+ Travaux voirie RD 996

Les communes avoisinantes ont été prévenues du commencement des travaux le 16 octobre impactant de façon significative la traversée de Saulon-la-Rue entre la rue Basse (descente jardinerie) et le parking de l'ancienne Mairie. Une information également été faite aux employés de la société CERMEX en réponse à une question posée à M. le Maire.

+ Travaux voirie RD 31

Le Conseil Départemental a transmis son avis favorable au projet de travaux assorti de prescriptions. Le dossier de demande de subventions a été déposé avant le 30 septembre.

Une remarque a été transmise concernant la réalisation de places de stationnement sur la rive sud nécessitant de traverser la départementale pour se rendre des places aux habitations. M. le Maire rappelle que la création de places de stationnement n'est pas possible sur la rive nord compte tenu du positionnement de la bande de roulement dont la commune n'est pas propriétaire.

Il y aura autant d'arbres plantés que d'arbres enlevés.

+ Espace vert lotissement des Chêneteaux

Le pré aménagement du terrain a été réalisé. Les plantations seront effectuées en novembre.

VI. Compte rendu des réunions

+ Lotissement les Remparts * 29 septembre 2017 * Saulon-la-Rue

Les travaux de voirie sont terminés. Le gazon dans la réserve de voirie a été semé. Les mats d'éclairage public sont installés et seront mis en service mi-octobre. La bâche et le paillage vont être mis en place dans les massifs dans l'attente des plantations.

Le lotisseur a respecté son obligation de remise en état de la rue des Chêneteaux en allant jusqu'à réaliser un enrobé sur cette portion au lieu d'un bicouche. Le Conseil Municipal le remercie pour la réalisation et la qualité de ces travaux.

Il conviendra de réaliser des aménagements pour limiter la vitesse et de reculer la zone 30. Dans l'attente, des plots seront installés pour préserver la chaussée côté champs.

+ Recensement 2018 * 14 septembre 2017 * Longvic

Le recensement de la population sera effectué à Saulon-la-Rue du 18 janvier au 17 février 2018. Les habitants pourront répondre par internet.

Ancienne Mairie * 19 septembre 2017 *Saulon-la-Rue

La commune ne peut utiliser les locaux compte tenu des problèmes d'accessibilité au public et ne dispose pas du budget qui serait nécessaire à leur réhabilitation.

La commune va lancer, par tout moyen publicitaire, un appel à projet afin de faire savoir qu'elle dispose d'un bien et est prête à étudier toute idée de réhabilitation en fonction des projets proposés à l'exclusion d'un commerce de restauration.

Un contact sera pris avec la presse, les chambres de métiers, chambres professionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve un budget communication de 2 000 € pour cet appel à projet.

L'idée de créer une page Facebook pour la communication de la Mairie est évoquée. Un contact a été pris avec l'IUT informatique de Dijon pour accueillir en stage un étudiant en DUT des Métiers du Multimédias et de l'Internet.

En attendant, M. le Maire, qui avait reçu des jeunes du village recherchant un local pour se retrouver, a proposé aux parents concernés une mise à disposition des locaux de l'ancienne Mairie dans le cadre d'une convention de mise à disposition sous la responsabilité et en présence d'une personne majeure (avec fourniture d'une assurance responsabilité civile couvrant l'utilisation des locaux).

Des radiateurs à bain d'huile vont être achetés pour préserver le bâtiment pendant l'hiver.

Communauté de Communes * 26 septembre 2017 *Nuits-Saint-Georges

Les rapports annuels des budgets annexes (eau, assainissement, déchets) ont été approuvés et sont consultables sur le site internet de la communauté de communes.

Une décision budgétaire modificative a été inscrite pour la rémunération du personnel qui compense les absences et maladies augmentant fortement ce poste budgétaire.

Quatre conseils communautaires sont programmés d'ici la fin de l'année avec des sujets importants à l'ordre du jour : GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et compétence scolaire.

S'agissant de la compétence scolaire, à défaut de vote du conseil communautaire, la compétence serait automatiquement transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018.

Brigade de Gendarmerie de Gevrey-Chambertin * 06 octobre 2017 *Gevrey-Chambertin

Le lieutenant Christophe LEROUX, nouveau commandant de brigade, a été officiellement investi dans ses nouvelles fonctions.

VII. Questions et informations diverses

Déchèterie

Une remarque est faite sur la hauteur des bennes à végétaux rendant leur accès trop difficile.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.
Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 06 novembre 2017.